

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE  
SÉANCE DU 24 MARS 2023

1. Approbation du procès-verbal du 17.02.2023

Le conseil de la faculté approuve le procès-verbal du 17.02.2023 par 33 voix pour et 1 abstention.

2. Motion relative à la présentation du compte financier 2022 en conseil d'administration

Le conseil de la faculté approuve la motion par 29 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

La motion relative à la présentation du compte financier 2022 en conseil d'administration est annexée au présent relevé.

3. Motions relatives à la réforme des retraites

Motion 1 :

Le conseil de la faculté approuve la motion 1 relative à la réforme des retraites par 27 voix pour et 9 abstentions.

La motion 1 amendée relative à la réforme des retraites est annexée au présent relevé.

Motion 2 :

Le conseil de la faculté approuve la motion 2 relative à la réforme des retraites par 32 voix pour, 1 voix contre, 1 vote blanc et 2 abstentions.

La motion 2 amendée relative à la réforme des retraites est annexée au présent relevé.

Motion 3 :

Le conseil de la faculté rejette la motion 3 relative à la réforme des retraites par 11 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions.

La motion 3 amendée relative à la réforme des retraites est annexée au présent relevé.



Frédérique PERONNET

Présidente de séance par délégation du doyen

## CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

### Motion relative

Le conseil de la faculté des Sciences et Ingénierie prend acte des documents budgétaires et financiers concernant l'exercice 2022 présentés et votés lors de la réunion du conseil d'administration (CA) du 14 mars 2023.

Le conseil de la faculté s'étonne de l'écart constaté entre la prévision fortement déficitaire du budget rectificatif de juillet 2022 (-57 millions d'euros) et le solde budgétaire positif de 12 millions d'euros acté par le CA.

Ce résultat largement excédentaire apparaît en décalage avec la situation exsangue de la faculté confrontée à un budget de plus en plus contraint et à une érosion continue de ses postes. La révision des effectifs (RE) 2023 prévoit une perte de 25 postes d'EC et de BIATSS. Ajoutée à celle déjà conséquente de 60 postes d'EC sur les quatre dernières années, cette perte représente une diminution de 5 % sur 5 ans du nombre d'EC de la faculté.

Cette situation pèse lourdement sur les conditions de travail de ses personnels, ainsi que sur ses activités de formation et de recherche. Elle nuit aux conditions d'étude de ses étudiantes et étudiants.

Le conseil de la faculté rappelle que la mobilisation d'un montant annuel de 2,5 millions d'euros (pour prendre en charge, par exemple, un montant équivalent de vacances et d'heures complémentaires actuellement financées sous plafond d'État) aurait suffi à éviter la perte des 25 postes de la RE 2023.

Le conseil déplore que l'équipe présidentielle ait fait, pour ce premier exercice budgétaire de sa pleine responsabilité, le choix politique d'engager plus de 60 millions d'euros dans Paris Parc alors qu'elle n'assure plus le renouvellement de sa ressource la plus importante, ses personnels.

En continuité avec ses précédents travaux (groupe de travail « révision des effectifs », motions...), le conseil demande instamment à la présidence de prendre des mesures significatives permettant à la faculté d'accomplir ses missions de service public, en particulier :

- rétablir un budget de fonctionnement et d'investissement de la faculté en cohérence avec ses missions, sur la base de la construction concertée d'une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) ;
- empêcher toute nouvelle perte de poste sur la révision des effectifs 2024 et rétablir des recrutements d'EC et de BIATSS permettant de maintenir une offre de formation de qualité et des activités de recherche au plus haut niveau.

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

**Motion 1 relative à la réforme des retraites**

Les membres du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université soutiennent le large mouvement de contestation de la réforme des retraites et dénoncent les conséquences néfastes de cette réforme sur les personnels de l'ESR et les étudiant.e.s, en termes financiers et en termes de santé. Nous dénonçons en particulier le traitement inégalitaire que prévoit cette réforme pour les femmes, qui aggraverait leur situation souvent précaire et les empêcherait d'atteindre le même niveau de retraite.

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

**Motion 2 relative à la réforme des retraites**

Les membres du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université demandent que des échanges et des Assemblées Générales des personnels et des usager·ère·s puissent se tenir sur les différents sites de la faculté, et que les demandes en ce sens puissent être facilitées par l'administration.

Les membres du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université demandent la généralisation à toute la faculté du non-relevé des absences des étudiant·e·s lors des journées de mobilisation nationale.

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

**Motion 3 relative à la réforme des retraites**

Les membres du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université s'opposent fermement aux fermetures administratives des différents sites de la faculté décidées de manière systématique pour empêcher l'expression et l'organisation des étudiant.e-s et des personnels.

Enfin, nous nous opposons à l'usage de l'enseignement à distance pour empêcher les mobilisations contre la réforme des retraites. Nous rappelons que l'enseignement à distance et l'enseignement hybride sont des outils pédagogiques qui n'ont pas vocation à être imposés lors des journées de mobilisation.